

**Délibération n°251/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

Date de convocation : 12 décembre 2025  
 Effectif légal du conseil communautaire : 80  
 Nombre de membres en exercice : 79  
 Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de présents : 55  
 Nombre de pouvoirs : 13  
 Nombre de votants : 68

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze décembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTE MILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CORDE Yohann (pouvoir à Mme Choubard), COUET Micheline (pouvoir à Mme Chantemille), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Abry), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Cordet), LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), MICHEL Nathalie, PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SALAMOLARD Jean-Luc (pouvoir à Mme Cordier), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHEVALIER Jean-Luc, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MELLIN Solange, PICARD Christine.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

**OBJET : Evolution de la définition de l'intérêt communautaire pour la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »**

- Vu les articles L.5211-41-3 et L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DCL/BCL/2017/0599 du 20 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- Vu les délibérations n°416 et 416A du 20 décembre 2017 et n°54 et 55 du 28 mars 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;

**Délibération n°251/2025**

- Vu la délibération n°325\_2021 du 13 décembre 2021 portant évolution de l'intérêt communautaire et passant la capacité de fréquentation instantanée des piscines d'intérêt communautaire à 400 personnes ;
- Considérant que les piscines publiques ont été déclarées d'intérêt communautaire à l'article 6.2.5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : piscines publiques : construction, entretien et gestion de piscines publiques ;
- Considérant la construction du centre aquatique communautaire à Toucy d'une capacité suffisante pour répondre au besoin communautaire ;
- Considérant la volonté de la commune de Toucy de reprendre sa compétence piscine afin d'en assurer la gestion ;
- Considérant qu'il y a lieu de juger qu'une piscine publique représente un intérêt communautaire dès lors qu'elle est couverte et se compose, a minima, de deux bassins pour une capacité de fréquentation instantanée supérieure ou égale à 450 personnes ;
- Sur proposition du Président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (68 voix pour) :**

- Décide de modifier la définition de l'intérêt communautaire comme suit :
- 6.2.5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**

**Sont d'intérêt communautaire :**

**Piscines publiques couvertes composées, a minima, de deux bassins et de capacité de fréquentation instantanée supérieure ou égale à 450 personnes : construction, entretien et gestion de piscines publiques**

- Valide le retour de compétence de piscine en deçà du seuil indiqué précédemment à la commune de Toucy ;
- Dit que les attributions de compensation seront modifiées en conséquence ;
- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

